

C'est suite à ces diverses tentatives de stabilisation de la région au cours des années 1990 que l'Union européenne a initié le projet de Pacte de stabilité. Son ambition est toutefois plus grande que celle des processus précédents, qui tentaient par différents moyens d'encourager la coopération régionale et employaient différentes conditionnalités de participation. Le PSESE se veut pour sa part le plus inclusif possible et représente par là un plus grand effort politique, en termes de participation du moins, car il inclut tous les États de l'ESE, même la Yougoslavie depuis l'automne 2000.

Le principe général de ce pacte consiste à générer la stabilité en renforçant la coopération économique entre les États. La stabilité retrouvée doit conduire à la croissance économique et à l'intégration des États de l'ESE à l'UE, but ultime du processus. D'autres objectifs incluent la paix, la démocratie, l'établissement d'une économie de marché, le renforcement de la société civile et la consolidation de sociétés multiculturelles.

Jusqu'en 1999, les réactions des pays occidentaux face aux différents conflits balkaniques avaient donné lieu à une pléthore d'ententes bilatérales et d'initiatives diverses. Malgré leur raison d'être respective, ces actions étaient mal coordonnées et marquées par la compétition. D'importantes ressources ont été gaspillées en dédoublements et en pertes de temps dues aux multiples réunions des diverses commissions et aux études de toutes sortes menées par ces organismes. C'est notamment à ce manque de coordination que veut pallier le PSESE dans son approche régionale²⁸.

Le PSESE définit un cadre de coopération original et ambitieux, caractérisé par une volonté de coordonner de façon efficace des activités de divers acteurs dont il s'agit de mobiliser les ressources et les compétences de façon optimale. Par la mise en œuvre de ce pacte, la communauté internationale cherchait en fait à se doter d'une stratégie d'intervention à long terme dans la région. Cette approche repose sur la conclusion d'accords bilatéraux et multilatéraux de bon voisinage conclu entre les États de la région qui s'engagent à respecter les règles et les principes de l'OSCE. Ce nouveau cadre d'opération a notamment pour objectif de prévenir les crises, mais aussi d'introduire des processus politiques démocratiques fondés sur l'État de droit et le respect des droits de la personne, notamment le respect des minorités nationales et du droit d'accès à des médias libres et indépendants.

3.1.1 Division en tables

Si la déclaration finale de l'UE au Sommet de Sarajevo insiste sur la priorité à donner à la coopération régionale, le fonctionnement et le programme de travail du PSESE sont restés flous. Le grand nombre de participants et les objectifs ambitieux du Pacte ont poussé l'organisation à se donner une structure fort complexe. En tout, quatre tables ont été mises sur pied, dont une table de coordination, appelée Table régionale de l'Europe du Sud-Est, et trois tables de travail (voir Tableau 3).

²⁸ Voir Daniela Heimerl, «Construire la paix: le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est», *Les Balkans : paysage après la bataille*, Paris : La documentation française, coll. Le courrier des pays de l'Est, no 1008 (septembre 2000) p. 5.